

2018-0109  
2020-02-26

Étiquette du contenant

GROUPE	<b>26</b>	HERBICIDE
--------	-----------	-----------

**HERBICIDE BELOUKHA**  
Concentré émulsifiable

L'herbicide Beloukha est un herbicide liquide pour la suppression non sélective de la végétation dans et autour des terrains non cultivés et des cultures homologuées pour la consommation humaine. L'herbicide Beloukha est également utilisé comme défanant dans le blé, l'orge, l'avoine et les pommes de terre, pour la suppression des gourmands dans les vignes de raisin, des fruits à pépins et des fruits à noyau. Ne laisse aucun résidu nocif dans le sol.

**COMMERCIAL**

**PRINCIPE ACTIF:** Acide Pélargonique .....500 g / L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**ATTENTION - POISON**



**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

NO D'HOMOLOGATION.: 33685      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET: 0,1L – Vrac**

Belchim Crop Protection Canada Inc.  
104 Cooper Drive, Unit 3  
Guelph, ON N1C 0A4  
1-866-613-3336

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

***EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT MAJEUR, TÉLÉPHONER AU : 1-800-336-2983***

### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou la bruite de pulvérisation. Peut irriter la peau ou les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver les mains au savon et à l'eau après la manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément du reste de la lessive avant de les porter de nouveau.

**Les préposés à l'application, au mélange, au chargement et les autres personnes manipulant ce produit doivent porter :** une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de sécurité. Si le pesticide rentre à l'intérieur des vêtements, les enlever immédiatement. Puis, bien se laver et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection personnelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible et changer ses vêtements pour des vêtements propres. Garder et laver l'ÉPP séparément du reste de la lessive.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones habitées par les humains ou vers les zones où il y a des activités humaines comme des maisons, des chalets, écoles et zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction des vents, les inversions de températures, l'équipement de pulvérisation utilisé et les ajustements du pulvérisateur.

Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches. S'il est nécessaire de retourner dans la zone traitée avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection des yeux (des lunettes de protection ou un écran facial).

## **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT HORS DE LA ZONE IMMÉDIATE DU CHAMP PEUT ENTRAÎNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, AUX CULTURES BRISE-VENT, AUX PLANTES ORNEMENTALES ET AUX GAZONS, AUX PÂTURAGES, AUX COUVERTS VÉGÉTAUX SAUVAGES, AUX ZONES HUMIDES ET AUTRE VÉGÉTATION DÉSIRABLE.

**TOXIQUE** pour les plantes non visées. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

Pour diminuer le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer sur un terrain avec une pente modérée à abrupte, sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsqu'on prévoit de fortes pluies.

Il est possible de diminuer la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en incluant une zone tampon de végétation entre la zone traitée et l'étendue d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine, bien fermé, dans un endroit hors de portée des enfants. Pour empêcher la contamination, entreposer ce produit éloigné de la nourriture et des aliments pour bétail. Garder à l'abri du gel.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DES CONTENANTS**

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE:** Ne PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **CONTENANTS RÉUTILISABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

2018-0109  
2020-02-26

Livret

GROUPE	<b>26</b>	HERBICIDE
--------	-----------	-----------

**HERBICIDE BELOUKHA**  
Concentré émulsifiable  
AGRICOLE

L'herbicide Beloukha est un herbicide liquide pour la suppression non sélective de la végétation dans et autour des terrains non cultivés et des cultures homologuées pour la consommation humaine. L'herbicide Beloukha est également utilisé comme défanant dans le blé, l'orge, l'avoine et les pommes de terre, pour la suppression des gourmands dans les vignes de raisin, des fruits à pépins et des fruits à noyau. Ne laisse aucun résidu nocif dans le sol.

**COMMERCIAL**

**PRINCIPE ACTIF:** Acide Pélargonique .....500 g / L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**ATTENTION - POISON**



**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

NO D'HOMOLOGATION.: 33685      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET: 0,1L – Vrac**

Belchim Crop Protection Canada Inc.  
104 Cooper Drive, Unit 3  
Guelph, ON N1C 0A4  
1-866-613-3336

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

## **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT HORS DE LA ZONE IMMÉDIATE DU CHAMP PEUT ENTRAÎNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, AUX CULTURES BRISE-VENT, AUX PLANTES ORNEMENTALES ET AUX GAZONS, AUX PÂTURAGES, AUX COUVERTS VÉGÉTAUX SAUVAGES, AUX ZONES HUMIDES ET AUTRE VÉGÉTATION DÉSIKABLE.

**TOXIQUE** pour les plantes non visées. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

Pour diminuer le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer sur un terrain avec une pente modérée à abrupte, sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsqu'on prévoit de fortes pluies.

Il est possible de diminuer la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en incluant une zone tampon de végétation entre la zone traitée et l'étendue d'eau.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Peut irriter la peau ou les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver les mains au savon et à l'eau après la manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément du reste de la lessive avant de les porter de nouveau.

**Les préposés à l'application, au mélange, au chargement et les autres personnes manipulant ce produit doivent porter :** une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de sécurité. Si le pesticide rentre à l'intérieur des vêtements, les enlever immédiatement. Puis, bien se laver et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection personnelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible et changer ses vêtements pour des vêtements propres. Garder et laver l'ÉPP séparément du reste de la lessive.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones habitées par les humains ou vers les zones où il y a des activités humaines comme des maisons, des chalets, écoles et zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction des vents, les inversions de températures, l'équipement de pulvérisation utilisé et les ajustements du pulvérisateur.

Ne pas pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches. S'il est nécessaire de retourner dans la zone traitée avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection des yeux (des lunettes de protection ou un écran facial).

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine, bien fermé, dans un endroit hors de portée des enfants. Pour empêcher la contamination, entreposer ce produit éloigné de la nourriture et des aliments pour bétail. Garder à l'abri du gel.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DES CONTENANTS**

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE:** Ne PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **CONTENANTS RÉUTILISABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'HERBICIDE BELOUKHA contient un herbicide du Groupe 26. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'HERBICIDE BELOUKHA et à d'autres herbicides du groupe 26. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'HERBICIDE BELOUKHA ou les herbicides du même groupe 26 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Belchim Crop Protection au 1-866-613-3336 ou [www.belchimcanada.com](http://www.belchimcanada.com).

## **MODE D'EMPLOI**

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'HERBICIDE BELOUKHA est un herbicide de contact non sélectif et à action rapide. Il offre un brûlage de diverses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles et vivaces et plusieurs espèces de mousses. Le niveau de brûlage et la durée de la suppression sont moindres lorsque les plantes sont inactives, matures ou de types bisannuel/vivace. Les mauvaises herbes peuvent nécessiter plusieurs applications pour l'obtention d'une suppression appropriée dans et autour des cultures de fruits, de légumes, des grandes cultures et de terrains non-cultivés ainsi que pour la dessiccation de feuillage et pour la gestion des mauvaises herbes avant la récolte de blé, orge, avoine et pommes de terre et pour supprimer les gourmands dans les vignes de raisin, des fruits à pépins et des fruits à noyau.

L'HERBICIDE BELOUKHA agit par contact et n'est pas transporté dans la plante. Il ne brûle que les parties des plantes qui sont bien recouvertes par la bouillie de pulvérisation. L'HERBICIDE BELOUKHA peut être appliqué à l'aide d'un pulvérisateur à volume d'eau peu élevé ou élevé, pourvu que les volumes d'eau mentionnés dans le MODE D'EMPLOI soient respectés. Il faut prendre soin d'éviter de pulvériser la dérive sur la végétation utile non ciblée.

L'HERBICIDE BELOUKHA n'affecte pas la germination de la semence si utilisée sur les cultures destinées à la production de semences. Si BELOUKHA n'entre pas en contact avec les fruits ou les tubercules, leur croissance n'est pas affectée.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### **PROCÉDURES DE MÉLANGE ET D'APPLICATION**

Appliquer la bouillie de pulvérisation à l'aide d'un équipement bien entretenu et ajusté pour appliquer les volumes requis. La pulvérisation doit être bien dirigée vers la cible visée pour éviter de dériver et de traiter les plantes utiles non visées. Toujours nettoyer à fond le réservoir, la pompe et les conduits avec de l'eau après l'utilisation.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur, quel qu'il soit.

Ce produit se mélange bien dans l'eau. Avant l'application, préparer la bouillie de pulvérisation en remplissant le réservoir de mélange ou celui du pulvérisateur avec le  $\frac{3}{4}$  de la quantité d'eau requise et ajouter la bonne quantité de produit. Remplir le reste du réservoir d'eau pour obtenir le volume total de bouillie de pulvérisation requis. Sortir rapidement le boyau de remplissage du réservoir pour éviter que la bouillie de pulvérisation ne soit aspirée vers le boyau ou vers la source d'eau. Bien agiter.

Pour de meilleurs résultats, s'assurer que le produit est bien mélangé pendant le remplissage et pendant l'application. Continuer à agiter pendant l'opération de pulvérisation. Dans le cas des pulvérisateurs sans agitation, mélanger ou brasser régulièrement la bouillie pour maintenir le mélange en suspension. Si le mélange n'est pas agité, le produit se sépare rapidement dans la bouillie de pulvérisation.

**NOTE:** Pour s'assurer que ce produit est compatible avec d'autres produits, verser les bonnes proportions des produits dans un petit contenant d'eau. Bien agiter et laisser reposer pendant 5 minutes. Si la combinaison de produits reste mélangée ou peut être aisément mélangée à nouveau, le mélange est compatible.

Effectuer des applications foliaires par voie de terre dans suffisamment d'eau pour bien recouvrir le feuillage. À moins de mention différente dans cette étiquette, utiliser un minimum de 200 L d'eau /ha.

Pour de meilleurs résultats avec un applicateur à dos ou autres applicateurs à petit réservoir, s'assurer que la solution herbicide est bien mélangée au remplissage et pendant l'opération de pulvérisation. Les pulvérisateurs sans agitation continue doivent être agités ou mélangés régulièrement pour que le mélange reste en suspension.

**NE PAS** appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'elles sont trempées par la rosée, la pluie ou l'irrigation.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille fine/moyenne/ grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

**Zones Tampons :**

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon. L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol NE requièrent PAS une zone tampon.

Dans le cas des applications sur les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent le plus possible la dérive hors-cible par rapport au point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. qui produit des gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur par rapport au couvert végétal).

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection les habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées sur l'étiquette	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour ce produit ne peuvent pas être modifiées.

**RAMPE DE PULVÉRISATION:** Pour de meilleurs résultats de suppression des mauvaises herbes annuelles, biennuelles et vivaces avec une rampe conventionnelle, utiliser la dose de produit indiquée pour la mauvaise herbe visée, dans 200-300 L de bouillie de pulvérisation ou d'eau/ha en pulvérisation générale. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive hors de la zone de traitement visée.

Le réservoir d’approvisionnement en pesticide doit être équipé d’un moyen système d’agitation continue par recirculation ou agitation mécanique. Charger le réservoir d’approvisionnement avec la quantité appropriée d’eau et ajouter lentement le pesticide suivi par tout produit adhésif-dispersif, insecticides, engrais, etc. Respecter toutes les précautions et restrictions des étiquettes de tous les produits utilisés dans les mélanges.

**ÉQUIPEMENT D’APPLICATION MANUEL ET À GRAND VOLUME :** Pour une utilisation avec des pulvérisateurs à dos, des pulvérisateurs à pompe, des pistolets à pulvériser, des pulvérisateurs à lance et autre équipement de pulvérisation à main et équipement de pulvérisation à grand volume installé sur véhicule pour les applications en mouillage. Appliquer la bouillie de pulvérisations de ce produit sur le feuillage de la végétation à être supprimée, éviter de pulvériser sur les plantes non visées. Pour optimiser l’utilisation de la bouillie de pulvérisation, appliquer uniformément sur toutes les faces du feuillage et mouiller complètement, mais pas jusqu’au point de ruissellement.

**ÉQUIPEMENT SELECTIF:** Pulvériser la solution herbicide directement sur les mauvaises herbes à l’aide d’un applicateur protégé muni d’une barrière physique pour protéger la végétation utile contre la pulvérisation herbicide. Se conformer aux directives quant aux volumes de pulvérisation de l’équipement ou du fabricant des buses au moment d’utiliser cette méthode d’application.

**Tableau 1**

Culture	Ravageur	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'application (L/ha)	Remarques	PHI (Jours)
GROUPE DE CULTURES 13-07 : Petits fruits <sup>a</sup> GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau <sup>b</sup> GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins <sup>c</sup> GROUPE DE CULTURES 8-09 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées) <sup>d</sup> GROUPE DE CULTURES 9 : Cucurbitacées <sup>e</sup> GROUPE DE CULTURES 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules <sup>f</sup> GROUPE DE CULTURES 6 : Graines et gousses de légumineuses <sup>g</sup> GROUPE DE CULTURES 15 : Céréales <sup>h</sup>	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 – 27	200 – 300	Utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes. Pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer, il peut être nécessaire d'utiliser les doses plus élevées ou les applications répétées. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Utiliser sur les vignes lignifiées / rigides ou les arbres de vergers > 2 ans.	1
Pommes de terre	Défanant	Utiliser du début de la sénescence	16 – 22	300	Utiliser avec et sans broyeur de fanes mécanique. Utiliser les doses d'application plus faibles pendant l'utilisation d'un broyeur de fanes sinon utiliser les doses plus élevées.	1
Blé, orge, avoine	Défanant; Répression des mauvaises herbes en pré récolte	Utiliser du début de la sénescence	11 – 22	200 – 300	Pulvériser sur la culture au début de la sénescence et récolter lorsque la teneur en humidité appropriée est atteinte.	1
Vignes (Cultivars et /ou hybrides), GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau et GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins	Gourmands	Toutes les tailles	4 – 7	100 – 200	Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Utiliser sur les vignes lignifiées / rigides > 2 ans. Les doses plus élevées ou les applications répétées peuvent être nécessaires pour les gourmands plus grand.	1

Après la récolte	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 – 27	300	Utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Pour les mauvaises herbes difficile à supprimer, les doses plus élevées ou les applications répétées peuvent être nécessaires.	N/A
------------------	--	---------	---------	-----	--	-----

<sup>a</sup> GROUPE DE CULTURES 13-07 : Petits fruits :

raisin de vigne de l'Amour, aronie, baie de cirier, raisin d'ours, myrtille, mûre (*Rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry, zarzamora et cultivars, variétés et hybrides de ces denrée), bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, baie de shepherdie, goyave du Chili, cerise de cerisier de Virginie, chicouté, canneberge, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, raisin, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, kiwi, kiwi de Sibérie, airelle rouge, mûre de Logan, fruit de passiflore purpurine, grain de poivre de Tasmanie, mûre véritable, fruit de kunzea, gabelle indigène, pain de perdrix, cerise de cerisier de Pennsylvanie, framboise (noire et rouge), baie de salal, fruit de schizandre, argouse, corne, fraise, framboise sauvage, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

<sup>b</sup> GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau :

abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, jujube, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

<sup>c</sup> GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins :

pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

<sup>d</sup> GROUPE DE CULTURES 8-09 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées) : aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, morelle scarbre, baie de Goji, cerise de terre, bicolore, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, morelle réfléchie, tomatille, tomate, tomate groseille et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

<sup>e</sup> GROUPE DE CULTURES 9 : Cucurbitacées :

courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), mormordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, *Cucurbita mixta*, *C. pepo*, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque (y compris hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*)

<sup>f</sup> GROUPE DE CULTURES 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules : marante, crosne du Japon, topinambour, betterave potagère, betterave à sucre, bardane comestible, canna comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, souchet comestible, taro, gingembre, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, pomme de terre, radis, daikon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, patate douce, navet, igname.

<sup>g</sup> GROUPE DE CULTURES 6 : Graines et gousses de légumineuses : lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux), haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune), dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), pois cajan sec, soja (graines immatures), soja, pois sabre.

<sup>h</sup> GROUPE DE CULTURES 15 : Céréales :

orge, sarrasin, maïs, millet perlé, millet commun, avoine, maïs à éclater, riz, seigle, sorgho, téosinte, triticale, blé, riz sauvage.

**Suppression de mauvaises herbes dans le GROUPE DE CULTURES 13-07 : Petits fruits, le GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau, le GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins, le GROUPE DE CULTURES 8-09 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées), le GROUPE DE CULTURES 9 : Cucurbitacées, le GROUPE DE CULTURES 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules, le GROUPE DE CULTURES 6 : Graines et gousses de légumineuses, le GROUPE DE CULTURES 15 : Céréales**

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures annuelles, appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA en brûlage pour préparer le lit de semence ou pour supprimer les mauvaises herbes entre les rangs. Pendant la préparation du lit de semence, appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA avant ou après le semis, mais au moins 3 jours avant la levée de la culture. Après la levée, utiliser un pulvérisateur à jets dirigés ou équipé d'écrans pour éviter d'endommager la culture. Après la levée de la culture, l'HERBICIDE BELOUKHA peut être utilisé en traitements localisés et entre les rangs dans les grandes cultures et les pâturages.

Dans les cultures vivaces comme les arbres fruitiers et les vignes de raisins, l'HERBICIDE BELOUKHA peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes avec un pulvérisateur à jets dirigés ou équipé d'écrans pour éviter d'endommager la culture. Utiliser le produit sur des cultures de plus de 2 ans et qui sont rigides ou lignifiées. Ne PAS appliquer sur les vignes vertes ou sur les tiges.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7-14 jours si l'intensité de la population de mauvaises herbes justifie d'autres applications.

**Défanant pour les pommes de terre**

L'HERBICIDE BELOUKHA est un défanant efficace pour les fanes et les tiges des pommes de terre. La sénescence des feuilles survient rapidement (1-7 jours) et graduellement, les fanes se dessèchent complètement dans les 15-28 jours après l'application. Dans les pommes de terre, l'application de l'HERBICIDE BELOUKHA mime la sénescence naturelle du plant de pomme de terre qui s'accélère graduellement, ce qui contribue à diminuer l'incidence de pourriture du tubercule.

Pour de meilleurs résultats, pulvériser l'HERBICIDE BELOUKHA au moins deux semaines avant la récolte, après le pic de croissance des plants et lorsque la peau des pommes de terre est ferme. La fermeté de la peau des pommes de terre peut être affectée si les plants sont traités lorsqu'ils sont en croissance active. NOTE: Si la croissance a été retardée au cours de la saison de croissance, il est possible que les fanes des pommes de terre continuent à croître activement jusqu'à tard en saison. Une deuxième application peut être effectuée 7-14 jours après la première application. Il est possible que le dessèchement complet du plant ne soit visible que 15-28 jours après la première application ou 7-14 jours après la deuxième application. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance.

Lorsque les fanes des pommes de terre forment un couvert végétal particulièrement épais ou en présence d'une infestation sévère de mauvaises herbes, utiliser 1100 L d'eau /ha.

NE PAS appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA pendant des périodes de conditions climatiques extrêmes, une sécheresse ou de fortes pluies. Attendre que les conditions environnementales soient appropriées (c.-à-d. irrigation pendant une sécheresse ou laisser sécher si les conditions sont trempées) pendant au moins 3 jours avant d'appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA.

### **Défanant pour le blé, l'orge et l'avoine et la gestion des mauvaises herbes en pré-récolte**

L'HERBICIDE BELOUKHA est un outil efficace à appliquer avant la récolte des cultures de blé, d'orge et d'avoine. Appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA pour diminuer la variation de la sénescence de la culture dans le champ et pour réprimer les mauvaises herbes avant les opérations de récolte.

Pour de meilleurs résultats dans le blé, l'orge et l'avoine, appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA lorsque la majorité de la culture est en sénescence (c.-à-d. le taux d'humidité du grain est de 30 % et moins ou si le grain est ferme et qu'une pression raisonnable du grain avec l'ongle du pouce laisse une marque dans le grain). Récolter la culture de céréales lorsque le taux d'humidité désiré est atteint. Une deuxième application peut être effectuée 7-14 jours après la première application. Ne pas effectuer plus que 2 applications par saison de croissance.

NE PAS appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA pendant des périodes de conditions climatiques extrêmes, une sécheresse ou de fortes pluies. Attendre que les conditions environnementales soient appropriées (c.-à-d. irrigation pendant une sécheresse ou laisser sécher si les conditions sont trempées) pendant au moins 3 jours avant d'appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA.

**Suppression des gourmands raisins (cultivars et/ou hybrides), GROUPE DE CULTURES 12-09 : fruits à noyau et GROUPE DE CULTURES 11-09 : fruits à pépins**

Pour enlever les gourmands, pulvériser l'HERBICIDE BELOUKHA sur la croissance végétative indésirable à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans ou de jets dirigés pour éviter d'endommager les vignes, le feuillage et les fruits. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit sur les gourmands avant qu'ils ne s'endurcissent ou ne se lignifient. Utiliser le produit sur les troncs et les vignes qui ont plus de 2 ans et qui sont rigides ou lignifiées. Ne PAS utiliser sur les troncs ou sur les vignes verts.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7-14 jours si l'enlèvement de gourmands justifie d'autres applications.

**Suppression de mauvaises herbes après la récolte**

Pour l'utilisation sur les champs après la récolte pour supprimer les mauvaises herbes. Toute croissance verte sera tuée ou rabougrie.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7-14 jours si l'intensité de la population de mauvaises herbes justifie d'autres applications.

**Suppression de mauvaises herbes sur terrain non cultivé**

Appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA sur la végétation indésirable dans et autour des droits de passage, des bâtiments, des structures et des passages. Le produit peut également être appliqué sur les bancs, les murs, les planchers, les toits et les sacs de refroidissement pour supprimer les mousses. Un résidu ou un dépôt temporaire peut se produire lorsque le produit est utilisé sur certains types de ciment, de maçonnerie, de brique ou de pierre. Toute croissance verte sera tuée ou rabougrie.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7-14 jours si l'intensité de la population de mauvaises herbes justifie d'autres applications.

**Tableau 2**

Non cultivé	Ravageur	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'application L/ha)	Remarques
Terrain non cultivé	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 – 27	300	Utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes et les mousses. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Pour les mauvaises herbes et les mousses plus difficiles à supprimer, il peut être nécessaire d'utiliser les doses plus élevées ou les applications répétées.

**Liste des mauvaises herbes – Supprimées**

Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	Nom commun
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante	<i>Hypericum sp.</i>	Millepertuis
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier amplexicaule
.		<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
<i>Bunias orientalis</i>	Bunias d'Orient	<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse-à-pasteur	<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse		
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste vulgaire	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste visqueux	<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle
<i>Chaenorhinum minus</i>	Petite linaire	<i>Picris hieracioides</i>	Picris fausse-épervière
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc		
<i>Chenopodium hybridum</i>	Chénopode simple		
<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire astringente	<i>Plantago sp.</i>	Plantain
<i>Diptotaxis tenuifolia</i>	Diptotaxis		
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe reveille-matin	<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier potager
		<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée
		<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon vulgaire
<i>Festuca sp.</i>	Fétuque	<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire
<i>Galinsoga parviflora</i>	Galinsoga à petites fleurs	<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron vivace
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué		
<i>Geranium sp.</i>	Géranium	<i>Stellaria media</i>	Stellaire moyenne
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun		

### Liste des mauvaises herbes – Réprimées

Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	Nom commun
<i>Abietinella abietina</i>	Thuidie petit-sapin	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	<i>Matricaria sp.</i>	Matricaire
<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs
<i>Bromus sp.</i>	Brome	<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic des rizières
<i>Bryophyta</i>	Mousses	<i>Picris echioides</i>	Picris fausse-vipérine
<i>Calendula officinalis</i>	Souci officinal	<i>Plantago coronopus</i>	Pied de corbeau
<i>Ceratodon purpureus</i>	Cératodon pourpre	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Chamerion angustifolium</i>	Épilobe à feuilles étroites	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	<i>Poa sp.</i>	Pâturin
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Panic des marais	<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager
<i>Epilobium sp.</i>	Épilobe	<i>Sonchus sp.</i>	Laiteron
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium à tiges grêles	<i>Trifolium dubium</i>	Tèfle douteux
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant
		<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
		<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs
		<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse